

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX – Maire.

Présents : BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.
M. TEULIER Daniel a été nommé secrétaire de séance

N°05 : Compte administratif 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. TEULIER Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. ROUX Patrick, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve le compte administratif suivant :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	-	9 763.47	-	244 506.63	-	254 270.10
Opérations de l'exercice	14 966.66	15 794.39	123 244.65	177 493.95	138 211.31	193 288.34
TOTAUX	14 966.66	25 557.86	123 244.65	422 000.58	138 211.31	447 558.44
Résultats de clôture	-	10 591.20	-	298 755.93	-	309 347.13
Restes à réaliser	12 282.00	5 215.00	-	-	12 282.00	5 215.00
TOTAUX CUMULES	12 282.00	15 806.20	-	298 755.93	150 493.31	452 73.44

N° 06 : Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 et considérant la concordance et la sincérité des comptes présentés, déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 07 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Considérant que le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,
Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 : 298 755.93€

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (c/1068)

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes) : 298 755.93€

- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001 recettes) : 10 591.20€

N° 08 : projet adressage-validation numérotation

Vu la délibération du 15 février 2019 pour validation du principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et autorisation pour engager les démarches préalables à leur mise en œuvre.
Vu la délibération du 7 octobre 2019 qui valide la nomination des voies, places et rues de la commune.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire présente le projet de numérotation préparé par un groupe de travail et avec les services de La poste.

Le conseil municipal décide de valider la liste des numéros annexée à la présente délibération.

N° 09 : Autorisation signature convention ENEDIS

Monsieur le Maire présente une demande d'un notaire pour la signature d'un acte de servitude avec la société ENEDIS suite à des travaux et la pose d'un boîtier sur la salle des fêtes. Il propose que le conseil municipal lui accorde un droit de signature pour tout acte à signer avec cette société.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de donner tout pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents nécessaires aux actes de servitude avec la société ENEDIS.

Loïc BAYE	
Jean-Louis BERNARD	
Angélique BEX	
Aurélie DUBOIS	absente
Jean-Paul FAYRET	
Pascal LATY	absent
Anne-Isabelle MIRABEL	
Michel PRADELS	absent
Patrick ROUX	
Daniel TEULIER	